YERRES

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la r... Sous-Préfecture
le 10-7-2000 et de la publication
le 7-7-2000
Le Maire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2000
DELIBERATION N°2000/06/783

OBJET : Propriété communale de la Grange au Bois : Autorisation donnée au Maire de déposer, au nom de la Commune, un Permis de Démolir certaines constructions parasites.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Plan d'Occupation des Sols approuvé en juin 1998 et modifié en juin 1999,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU l'avis de la commission Urbanisme - Environnement,

CONSIDERANT qu'afin d'améliorer la circulation et surtout le stationnement des nombreux utilisateurs et visiteurs de la propriété « la Grange au Bois », la Municipalité envisage de procéder à un réaménagement interne des espaces extérieurs de cette propriété,

CONSIDERANT que ce projet nécessite la démolition de trois petits bâtiments, en fort mauvais état, constitués d'un garage et de deux locaux annexes, situés sur la gauche de la voie d'accès (cf plan de masse joint),

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer, au nom de la Commune, un Permis de Démolir ces trois petits bâtiments.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

REÇU LE
10 JUIL. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Pour extrait conforme,
Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

Hôtel de Ville
60 rue Charles de Gaulle - 91335 Yerres Cedex - Tél. : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Député-Maire